

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 14 juillet 2014 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert et Michel Lavoie. Le conseiller Gilbert Cardinal est absent lors de cette séance.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 9 juin et des séances extraordinaires des 25 juin et 7 juillet
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2014
 - 4.6 Financement municipal
5. Administration générale
 - 5.1 Autorisation de passage des véhicules hors route au cœur du village dans le cadre d'un projet pilote
 - 5.2 Autorisations de signature pour l'installation d'une borne électrique
 - 5.3 Appui au projet Accès-Logis de l'Office municipal d'habitation
 - 5.4 Correction au règlement numéro 11-833 pourvoyant à un emprunt au fonds de roulement de la Municipalité pour les travaux de dragage de l'étang numéro 3
 - 5.5 Acceptation à titre de chemin privé (lot 64-1, rang 5 – secteur du lac à l'Arbalète)
 - 5.6 Reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Maison des jeunes de Saint-Donat
 - 5.7 Appui à la Municipalité de Sainte-Julienne - intersection route 125, rang 3 et chemin Langlais
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demandes de dérogation mineure (aucune)
 - 6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)
 - 6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)
 - 6.4 Adoption du 2e projet de règlement numéro 14-880 pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351, afin d'y inclure le plan d'aménagement d'ensemble pour une partie du lot 15, rang 2, canton de Lussier, situé dans la zone H01-61
 - 6.5 Avis de motion concernant un règlement pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C02-18

7. Loisirs sportifs et culturels
 - 7.1 Demande de fermeture de la rue Principale pour le Festival Rythmes et Saveurs
8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
 - 8.1 Embauche d'un manœuvre temporaire aux Travaux publics
9. Sécurité incendie et sécurité civile
 - 9.1 Embauche d'un agent de sécurité
 - 9.2 Embauche d'un pompier à temps partiel
 - 9.3 Autorisation de signature pour des servitudes d'accès perpétuelles – installation de bornes fontaines sèches pour l'année 2014
10. Varia
 - 10.1 Invitation à l'Omnium des maires de la MRC de Matawinie
 - 10.2 Invitation au tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Donat
 - 10.3 Demande d'aide financière par la Fabrique de Saint-Donat pour des travaux de rénovations urgents
 - 10.4 Demande d'aide financière par l'Association pour la protection de l'environnement du lac la Clef pour la production d'un plan directeur de l'eau
11. Période d'information
 - 11.1 Résidences pour personnes âgées
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

14-07-219 Il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, en ajoutant le point **5.1.1** *Autorisation de passage des véhicules hors route au cœur du village dans le cadre d'un projet pilote* et **10.5** *Engagement financier de la Municipalité dans le cadre du projet d'embellissement du parc-école de l'École Sacré-Cœur.*

3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 9 juin et des séances extraordinaires des 25 juin et 7 juillet

14-07-220 Il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 9 juin et des séances extraordinaires des 25 juin et 7 soient et sont adoptés, tel que déposé.

4.1 Fonds d'administration

14-07-221 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés pour un montant total de 959 567,94 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

14-07-222 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 30 juin 2014, le fonds s'élève à la somme 1 264,74 \$.

4.3 Fonds de roulement

14-07-223 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 2937 – *Hypertec Systèmes*, au montant de 969,24 \$
- chèque n° 2938 – *PG Solutions*, au montant de 701,35 \$
- chèque n° 2939 – *Ministre des finances*, au montant de 553,00 \$

Datés du 14 juillet 2014 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.4 Fonds de règlement

14-07-224 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés :

○ chèque n° 2936 – *Aero Feu* au montant de 1 092,26 \$
Attribué au fonds de règlement 13-860 « Camion unité d'urgence » et daté du 14 juillet 2014 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

○ chèque n° 2940 – *Corporation New Alta* au montant de 134 798,46 \$
Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang #3 » et daté du 14 juillet 2014 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2014

14-07-225 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 30 juin 2014 et daté du 4 juillet 2014.

REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2014					
	Budget	Réel au 30 juin 2014	Engagements au 30 juin 2014	Solde disponible	%
Dépenses	11 747 307	5 488 354	425 464	5 833 489	
Affectations	1 504 367	729 154	-	775 213	
total	13 251 674	6 217 508	425 464	6 608 702	50.13%
REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2013					
	Budget	Réel au 30 juin 2013	Engagements au 30 juin 2013	Solde disponible	%
Dépenses	11 718 646	5 258 652	165	6 459 829	
Affectations	691 003	128 621		562 382	
total	12 409 649	5 387 273	165	7 022 211	43.41%

4.6 Financement municipal

14-07-226 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Donat accepte l'offre qui lui est faite du soumissionnaire gagnant, soit la Financière Banque nationale inc. pour son emprunt du 22 juillet 2014 au montant de 756 000 \$ par billet en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 13-860, 09-786, 11-822 11-831, 08-771, 04-671, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

73 600 \$	1,70 %	22 juillet 2015
74 900\$	2,05 %	22 juillet 2016
77 900 \$	2,20 %	22 juillet 2017
79 900\$	2,35 %	22 juillet 2018
449 700\$	2,50 %	22 juillet 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

4.6 Financement municipal

14-07-226 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Donat souhaite emprunter par billet un montant total de 756 000 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
13-860	215 000 \$
09-786	9 000 \$
11-822	68 000 \$
11-831	16 000 \$
08-771	115 900 \$
04-671	332 100 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat avait, le 17 février 2014, un montant de 115 900 \$ \$ à renouveler, sur un emprunt original de 644 800 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 08-771 ;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 756 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 13-860, 09-786, 11-822, 11-831, 08-771 et 04-671 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 22 juillet 2014 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	73 600 \$
2016	74 900 \$
2017	77 900 \$
2018	79 900 \$
2019	82 900 \$(à payer en 2019)
2019	366 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Donat émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 juillet 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 13-860, 09-786, 11-822, 11-831 et 04-671, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE la Municipalité de Saint-Donat emprunte 115 900 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 5 mois et 5 jours au terme original du règlement numéro 08-771.

5.1 Autorisation de passage des véhicules hors route au cœur du village dans le cadre d'un projet pilote

14-07-227 ATTENDU la pétition adressée par les commerçants de Saint-Donat en date du 23 mai 2014 et soumise à l'attention du conseil municipal ;

ATTENDU que celle-ci a pour objet d'obtenir l'autorisation de la Municipalité pour permettre l'accès, par les véhicules hors route, aux commerces situés au cœur du village ;

ATTENDU le nombre significatif de signatures recueillies manifestant ainsi l'appui majeur à ce projet qui pourrait prendre la forme de projet pilote en premier lieu ;

ATTENDU l'appui ainsi que l'engagement reçus de la part du Paradis du Quad Ouareau quant à l'installation d'un affichage adéquat ainsi que leur soutien pour assurer une surveillance sécuritaire lors des périodes d'achalandage accrues ;

ATTENDU les discussions intervenues et la recommandation reçue à cet égard du Comité VTTs motoneiges ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon d'autoriser, à titre de projet pilote, le passage des véhicules hors route au cœur du village afin de stimuler l'économie locale et ainsi permettre à la Municipalité de valider les retombées d'un tel changement.

Demande de vote sur la résolution par Geneviève Gilbert :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Louis Dubois	Geneviève Gilbert
Marie-Josée Rochon	Luc Drapeau
	Michel Lavoie
	Joé Deslauriers

La résolution est rejetée à la majorité.

5.1.1 Autorisation de passage des véhicules hors route au cœur du village dans le cadre d'un projet pilote

14-07-228

ATTENDU la pétition adressée par les commerçants de Saint-Donat en date du 23 mai 2014 et soumise à l'attention du conseil municipal comptant 97 signatures ;

ATTENDU le nombre significatif de signatures recueillies manifestant ainsi l'appui majeur à ce projet qui pourrait prendre la forme de projet pilote en premier lieu ;

ATTENDU l'appui ainsi que l'engagement reçus de la part du Paradis du Quad Ouareau quant à l'installation d'un affichage adéquat ainsi que leur soutien pour assurer une surveillance sécuritaire lors des périodes d'achalandage accrues ;

ATTENDU que le conseil devra approuver un tracé qui sera accepté par le ministère des Transports du Québec ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau de mandater le Comité VTTs/motoneige pour :

- Trouver un tracé qui sera autorisé par le ministère des Transports du Québec et le conseil municipal
- Trouver une solution afin de rendre accessible les véhicules hors route aux commerçants du village, conditionnellement à l'approbation du tracé tel que mentionné précédemment, puisque le comité devra également se pencher sur :
 - les critères d'évaluation de son succès
 - son impact
 - les modalités d'application, d'implantation et de surveillance
 - les critères de base de l'élaboration du projet pilote

Demande de vote sur la résolution par Geneviève Gilbert :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Louis Dubois	Geneviève Gilbert
Marie-Josée Rochon	
Luc Drapeau	
Michel Lavoie	
Joé Deslauriers	

La résolution est adoptée à la majorité.

5.2 Autorisations de signature pour l'installation d'une borne électrique

14-07-229 ATTENDU le partenariat créé entre les municipalités, Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles afin de déployer un réseau de bornes électriques ;

ATTENDU l'augmentation de la popularité de ces véhicules à prévoir au cours des prochaines années ;

ATTENDU l'avantage que pourrait en retirer la Municipalité au niveau touristique puisque les propriétaires de voitures électriques valident la présence d'une telle borne avant de choisir leur destination vacance ;

ATTENDU la visibilité que revêt une telle entente compte tenu notamment des moyens de communication d'Hydro-Québec ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, les ententes à intervenir avec Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles. Est également résolu que les sommes nécessaires à la concrétisation de ce projet soient prélevées au sein du surplus accumulé pour un montant maximal de 10 000 \$.

5.3 Appui au projet Accès-Logis de l'Office municipal d'habitation

14-07-230 ATTENDU la demande déposée à l'effet d'implanter une nouvelle résidence comptant 24 logements dédiés aux personnes en perte d'autonomie ;

ATTENDU les présentations faites au conseil municipal pour exposer le futur projet qui devra prendre place près du noyau villageois ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir l'appui formel de la Municipalité de manière à permettre à l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat d'entamer les démarches nécessaires à la réalisation ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de confirmer l'appui de la Municipalité à ce nouveau projet de construction de 24 logements d'Accès-Logis en mettant gracieusement un terrain à la disposition de cet organisme ainsi que les sommes nécessaires à la concrétisation de cette résidence.

5.4 Correction au règlement numéro 11-833 pourvoyant à un emprunt au fonds de roulement de la Municipalité pour les travaux de dragage de l'étang numéro 3

14-07-231 ATTENDU l'adoption de ce règlement permettant de taxer convenablement cet emprunt dont une partie était affectée à un secteur particulier ;

ATTENDU la recommandation des auditeurs de la Municipalité à l'effet que lors d'une taxation au secteur via les fonds municipaux, un montant doit prévoir le paiement d'une somme compensatoire équivalent au montant des intérêts qui seraient payables si la Municipalité, à la date où elle autorise le paiement de la dépense, procédait à un emprunt auprès d'un marché de capitaux ;

ATTENDU qu'une correction à ce règlement peut être faite par voie de résolution et répondra à cette recommandation ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ Michel Lavoie et unanimement résolu d'amender l'article relatif à la taxation du règlement numéro 11-833 afin d'y ajouter le calcul des intérêts pour l'année 2013 et les années subséquentes, le tout tel que plus amplement détaillé au sein de la feuille de calcul préparée par la chef comptable et trésorière en date du 20 juin 2014.

5.5 Acceptation à titre de chemin privé (lot 64-1, rang 5 – secteur du lac à l'Arbalète)

14-07-232

ATTENDU le règlement numéro 10-799 concernant la construction des chemins publics et privés sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU les rapports d'ingénieur, l'analyse granulométrique, l'essai de compaction par un laboratoire ainsi que le plan tel que construit dûment déposés par le promoteur ;

ATTENDU le rapport des directeurs des services Travaux publics, d'Urbanisme et de l'Environnement ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accepter le lot 64-1, rang 5, canton Lussier, situé dans le secteur du lac à l'Arbalète à titre de chemin privé, le tout conformément aux garanties et autres conditions prévues au sein du règlement numéro 10-799.

5.6 Reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Maison des jeunes de Saint-Donat

14-07-233

ATTENDU la demande adressée par la Commission municipale le 19 juin dernier afin d'obtenir l'avis de la Municipalité à l'égard de cette reconnaissance ;

ATTENDU qu'il s'agit en fait d'un renouvellement requis de la part de cet organisme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu d'appuyer la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes dûment déposée par la Maison des jeunes de Saint-Donat auprès de la Commission municipale du Québec.

5.7 Appui à la Municipalité de Sainte-Julienne - intersection route
125, rang 3 et chemin Langlais

14-07-234 ATTENDU la demande reçue en ce sens le 1^{er} juillet 2014 ;

ATTENDU que l'Intersection de la route 125, du rang 3 et du chemin Langlais est dangereuse pour la sécurité des usagers de la route en ce que la visibilité est réduite pour plusieurs motifs ;

ATTENDU que selon les analyses de ladite municipalité, il a lieu de demander à ce que la vitesse de 90km/h soit réduite à 70km/h et qu'un aménagement de voies de décélération et d'accélération le long de la route 125 soient mis en place par le MTQ ;

ATTENDU que plusieurs de nos citoyens empruntent régulièrement cette route provinciale ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de répondre favorablement à la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Julienne dans le cadre de leur demande au ministère des Transports du Québec selon les spécifications mentionnées précédemment.

Le conseiller Luc Drapeau demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

6.4 Adoption du 2^e projet de règlement numéro 14-880 modifiant
le règlement sur le zonage no 91-351, afin d'y inclure le plan
d'aménagement d'ensemble pour une partie du lot 15, rang
2, canton de Lussier, situé dans la zone H01-61

14-07-235 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-880, 2^e projet

Règlement pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351, afin d'y inclure le plan d'aménagement d'ensemble pour une partie du lot 15, rang 2, canton de Lussier, situé dans la zone H01-61

ATTENDU que le Règlement de zonage numéro 91-351 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Donat depuis mars 1991 ;

ATTENDU que l'article 9.2.1 du Règlement de zonage numéro 91-351 exige comme condition préalable à l'autorisation d'un usage de « récréation commerciale intensive » le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble ;

ATTENDU qu'un plan d'aménagement d'ensemble conforme aux exigences du Règlement de zonage numéro 91-351 a été déposé à la municipalité ;

ATTENDU que lors de sa séance tenue le 13 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le dit plan ;

ATTENDU que le Conseil approuve le dit plan ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance régulière du 9 juin 2014 ;

ATTENDU qu'un 1^{er} projet a été déposé à la séance du 9 juin 2014 ;

ATTENDU qu'une consultation publique s'est tenue le 14 juillet 2014 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

Article 1 Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement numéro 14-880 pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351, afin d'y inclure le plan d'aménagement d'ensemble pour une partie du lot 15, rang 2, canton de Lussier, situé dans la zone H01-61 ».

Article 2 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 91-351 afin d'y ajouter le Plan d'aménagement d'ensemble d'une partie du lot 15 dans la zone H01-61.

Article 3 Insertion dans le règlement de zonage

Le Plan d'aménagement d'ensemble d'une partie du lot 15 dans la zone H01-61 en annexe du présent règlement est inséré à la suite de l'article 10.34 du règlement de zonage numéro 91-351 pour en faire partie intégrante.

Article 4 Modification de la Grille des usages

La Grille des usages figurant à l'Annexe B du règlement de zonage numéro 91-351 se verra modifiée pour permettre le groupe d'usage « Commerce de récréation (c4) » aux conditions du PAE nommé Plan d'aménagement d'ensemble d'une partie du lot 15 dans la zone H01-61.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté à la session du 14 juillet 2014.

Signé: Sophie Charpentier
Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Signé: Joé Deslauriers
Joé Deslauriers, maire

Annexe A – [Demande de PAE](#)

Annexe B – Grille des usages et normes

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT
GRILLE DES USAGES ET NORMES
ANNEXE « B »AFFECTATION PRINCIPALE : H
NUMÉRO DE ZONE : 01-61

USAGE AUTORISÉ		2040	2041	2094								
2	HABITATION	H										
3	unifamiliale	h1										
4	multiplex	h2										
5	multifamiliale	h3										
6	maison mobile	h4										
7	chalet rustique ou camp de chasse	h5	*									
8	COMMERCE	C										
9	détail et service de voisinage	c1										
10	détail et service léger	c2										
11	détail et service lourd	c3										
12	de récréation	c4			*							
13	service pétrolier	c5										
14	mixte	c6										
16	INDUSTRIE	I										
17	légère	i1										
18	exploitation ressource naturelle	i2										
20	COMMUNAUTAIRE	C										
21	parc et récréation extensive	p1		*								
22	institutionnelle et administrative	p2										
23	service public	p3										
25	USAGE EXCLU OU PERMIS											
26	usage spécifiquement exclu											
27												
28	usage spécifiquement permis				(1)							
29												
31	STRUCTURE DU BATIMENT											
32	isolée		*		*							
33	jumelée											
34	contiguë											
36	HAUTEUR EN ETAGE DU BATIMENT											
37	hauteur en étage	min.	2		1							
38	hauteur en étage	max.	2		1							
40	NOMBRE DE LOGEMENT PAR BATIMENT OU TERRAIN											
41	logement par bâtiment	min.	1									
42	logement par bâtiment	max.	1									
44	logement par terrain	min.										
45	logement par terrain	max.										

NORME PRESCRITE

47	TERRAIN											
48	superficie (m2)	min.	4 000		5 000							
49	profondeur (m)	min.	60		60							
50	largeur (m)	min.	50		50							
52	MARGE											
53	avant (m)	min.	10,0		10							
54	latérale (m)	min.	7,5		7,5							
55	latérales totales (m)	min.	15,0		15,0							
56	arrière (m)	min.	10,0		10							
58	BATIMENT											
59	superficie d'implantation (m2)	min.	27									
60	largeur (m)	min.	4,5									
60.1	profondeur (m)	min.	6									
61	hauteur (m)	min.	3									
63	RAPPORT											
64	plancher/terrain (c.o.s.)	max.	0,05		0,03							

DISPOSITION SPÉCIALE

66			10.32		10.34							
67					(1)							
68												
69												
70												
71												

NOTES

(1) 4.2.4.1 c) xvi)

Les colonnes 2040 et 2041 sont ajoutées par le Règlement no 07-746, le 28 novembre 2007.
La ligne 59, colonne 2040, est modifiée le 9 septembre 2009 par le règlement 09-783
Grille modifiée le, par règlement no (ajout de la colonne 2094)

6.5 Avis de motion concernant un règlement pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C02-18

Avis de motion est donné par Geneviève Gilbert à l'effet qu'un règlement sera présenté pour modifier le règlement sur le zonage no 91-351 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C02-18.

7.1 Demande de fermeture de la rue Principale pour le Festival Rythmes et Saveurs

14-07-236

ATTENDU la demande verbale présentée par le Festival Rythmes et Saveurs afin que la Municipalité donne son appui à l'effet d'autoriser la fermeture de la rue Principale de la rue Aubin à la rue Bellevue les 30 et 31 août de 11 h à 19 h pour l'animation sur la rue ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est en faveur de ces fermetures afin d'assurer le bon déroulement de cet événement annuel d'envergure ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu d'appuyer la demande de permis d'événements spéciaux à être dûment complétée par les organisateurs dans le cadre du Festival Rythmes et Saveurs pour la fermeture de la rue Principale de la rue Aubin à la rue Bellevue les 30 et 31 août de 11 h à 19 h pour l'animation sur la rue.

8.1 Embauche d'un manoeuvre temporaire aux Travaux publics

14-07-237

ATTENDU qu'avec l'arrivée tardive du printemps, plusieurs travaux printaniers ont été repoussés au-delà de la période prévue pour l'exécution de ces travaux, faute de temps et de ressources humaines au sein de ce service ;

ATTENDU la Municipalité a connu davantage de bris d'aqueduc ce printemps, ce qui a forcé ce service à planifier plusieurs de nos ressources humaines à l'exécution de la même tâche, soit ces réparations ;

ATTENDU l'affichage interne publié en ce sens ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Travaux publics dans son rapport daté du 8 juillet 2014 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Louis-Philippe Lessard à titre de manoeuvre temporaire au Service des travaux publics pour une période minimale de 15 semaines, soit du 20 mai au 29 août 2014, afin de pallier à un surcroît de travail au sein de service, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité.

9.1 Embauche d'un agent de sécurité

14-07-238 ATTENDU le départ de certains employés titulaires de ces postes ;

ATTENDU la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement des événements organisés par la Municipalité ou auxquels la Municipalité participe ;

ATTENDU la recommandation du directeur de la Sécurité incendie et de la Sécurité civile dans son rapport daté du 16 juin 2014;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu d'embaucher monsieur Jacques Coutelier à titre d'agent de sécurité municipal à raison de 15,13 \$ de l'heure.

9.2 Embauche d'un pompier à temps partiel

14-07-239 ATTENDU la nécessité d'équilibrer les équipes d'intervention compte tenu du départ d'un membre du service à titre de pompier ;

ATTENDU le rapport du directeur de la Sécurité incendie et de la sécurité civile daté du 8 juillet 2014 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu d'embaucher monsieur Guillaume Godon à titre de pompier à temps partiel. Ce candidat débutera à l'échelon pompier niveau 1 de la grille d'échelle salariale. Compte tenu de la formation qu'il détient (Pompier 1 et Opérateur d'autopompe) et suivant la réussite de sa période de probation de trois mois, il sera promu pompier niveau 4 et poursuivra sa formation selon le calendrier de formation établi par ce service.

9.3 Autorisation de signature pour des servitudes d'accès perpétuelles – installation de bornes fontaines sèches pour l'année 2014

14-07-240 ATTENDU les installations prévues au cours de la présente année près du lac Baribeau, de la Baie Charette ainsi que la Rivière Noire ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir des servitudes d'accès perpétuelles pour les bornes à implanter sur les chemins Thibault et Lac-Baribeau ;

ATTENDU les rencontres tenues avec les propriétaires concernés à cet égard ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de mandater la firme Raymond & Sigouin afin de préparer les actes relatifs à ces servitudes et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à ces transactions.

10.1 Invitation à l'Omnium des maires de la MRC de Matawinie

14-07-241 ATTENDU l'invitation de la MRC de Matawinie en date du 2 juin 2014 ;

ATTENDU que la Municipalité participe depuis plusieurs années à ce tournoi ;

ATTENDU que celui-ci est mis sur pied par la MRC de Matawinie, et se tiendra au Club de golf Rawdon ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu que la Municipalité s'inscrive à la 27^e Édition de l'Omnium des maires de la MRC de Matawinie du 16 septembre 2014 en procédant à l'achat d'un quatuor pour un montant de 600 \$.

10.2 Invitation au tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Donat

14-07-242 ATTENDU l'invitation de la Fabrique de Saint-Donat relativement à la cinquième édition de leur tournoi de golf ;

ATTENDU que la mission de ce tournoi est, bien entendu, d'amasser des fonds pour aider la Fabrique de Saint-Donat notamment à rencontrer ses obligations financières pour l'entretien de l'église ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement que la Municipalité s'inscrive audit tournoi, lequel se tiendra le 10 septembre 2014 en procédant à l'achat d'un quatuor pour un montant de 480 \$.

10.3 Demande d'aide financière par la Fabrique de Saint-Donat pour des travaux de rénovations urgents

14-07-243 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par la Fabrique de Saint-Donat en date du 8 juillet 2014 ;

ATTENDU qu'en février dernier, ils ont dû évaluer globalement les travaux à effectuer pour l'église et le presbytère et que certaines améliorations ont été complétées compte tenu de leur urgence ;

ATTENDU qu'avant l'automne 2014, ils devront notamment faire rebâtir le mur avant du presbytère qui pourrait s'effondrer ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu de verser un montant de 5 000 \$ afin de soutenir la Fabrique de Saint-Donat pour supporter les derniers travaux à effectuer au cours des prochains mois.

10.4 Demande d'aide financière par l'Association pour la protection de l'environnement du lac la Clef pour la production d'un plan directeur de l'eau

14-07-244 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par l'Association pour la protection du lac la Clef au cours du mois de juin dernier ;

ATTENDU que cette demande vise la production et la mise en place d'un plan directeur de l'eau pour les prochaines années ;

ATTENDU que le lac la Clef est le premier lac de tête habité se déversant dans les lacs des Aulnes, Baribeau et Croche ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de verser un montant de 1 000 \$ afin de soutenir l'Association pour la protection de l'environnement du lac la Clef dans l'élaboration de son premier plan directeur de l'eau et ainsi assurer la pérennité de ce lac et de notre environnement.

10.5 Engagement financier de la Municipalité dans le cadre du projet d'embellissement du parc-école de l'École Sacré-Cœur

14-07-245 ATTENDU la demande officielle d'aide financière pour ce projet reçue en date du 4 juillet 2014 ;

ATTENDU la participation, très appréciée, sous forme technique de la part du Service des travaux publics de la Municipalité pour un tel projet au cours de l'année 2012 ;

ATTENDU l'importance, pour la Municipalité, de s'engager dans ce projet afin d'assurer la sécurité de ces installations ainsi que l'amélioration du milieu de vie de nos jeunes ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat s'engage à verser un montant de 10 000 \$ à titre d'aide financière et technique dans le cadre de ce projet d'embellissement, et ce, conditionnellement au dépôt du montage financier une fois la campagne de financement terminée.

11. Période d'information

11.1 Résidences pour personnes âgées – consultations publiques à prévoir concernant la hauteur du futur bâtiment :

26 juillet à 10 h / 30 juillet à 18 h / 2 août à 10 h

11.2 Coup de cœur dans le Magazine Oxygène

11.3 Belle publicité dans le cahier Voyage de La Presse

11.4 Reconduction du programme relatif à la taxe sur l'essence par les gouvernements provincial et fédéral (TECQ)

11.5 Mode d'évaluation de la MRC – document explicatif à l'intention des citoyens

11.6 Modification de la vitesse sur la Rivière Blanche – dans l'attente d'une publication dans la Gazette officielle du Québec pour l'entrée en vigueur

11.7 Confirmation de fermeture des demandes de baux dans le secteur du lac Clef pour l'exploitation d'une carrière

11.8 Poursuite du sentier multifonctionnel dans le Parc national du Mont-Tremblant

11.9 Présentation par l'École de technologie supérieure

11.10 Journée portes ouvertes au Parc national du Mont-Tremblant le 5 juillet dernier

11.11 Animation au skate park municipal au cours de l'été

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Cône sur le bord de la rivière Blanche près du Pont de la Madone à ramasser
- Problématique de bruit et de wakeboard sur la rivière Blanche – installation de bouées
- Redevances provenant du programme Recyc-Québec – applicables sur les dépenses inhérentes
- Projet Accès-Logis – détails et délais d'exécution
- Aide financière à l'Association du lac la Clef – participation du Service de l'environnement
- Projet Le Saint-Deau – remerciements
- Arrêt de travaux menant à des constats d'infraction
- Municipalisation des chemins du secteur de la Rivière Noire
- Projet pilote pour le passage des véhicules hors route dans le village
- Aménagement estival à la Place Saint-Donat
- Rénovation du bâtiment de Variétés Saint-Donat
- Indemnisation de l'assureur suivant l'incendie majeur – avancement du dossier
- Organisation de l'Omnium des maires à Saint-Donat – année à venir

Initiales du maire

Secrétaire-trésorier et
directeur général

13. Fermeture de la séance

14-07-246 Il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 21 h.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire